DÉLIBÉRATIONS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf.: CV/D61

Séance du 25 juin 2009 - Convocation du 19 juin 2009

Compte rendu affiché le 3 juillet 2009

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

Présents: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, Mme Claire LEBAHAR, Mme SORREL-

DUNAND, M. BOUREZG, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, MIle COIN, MIle FERNANDES, MIle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD,

Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés M. RODRIGUEZ par M. CHATUT, M. CHRETIN par Mme SORREL-

DUNAND, M. AUROY par M. OLLIVIER, M. MACHURAT par M. MANIKAS, Mme CORSET par Mme ORIOL, M. DESBOIS par M.

MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Taxe et produit irrécouvrables

Comme chaque année, Monsieur le Receveur municipal adresse à la Collectivité l'état des produits qu'il n'a pu recouvrer.

Dans le dernier état, un produit ne peut être perçu pour une taxe sur les emplacements publicitaires (Société STROER, rôle de 2006) du fait de la liquidation de la société et impossibilité de recouvrer la dette.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur le titre de recettes correspondant pour un montant total de 2 448.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.
- VU la demande de Monsieur le Trésorier de la commune relative à un titre de recettes (674/2006) pour un montant total de 2 448.00 €,
- CONSIDERANT que les mesures mises en œuvre pour recouvrir ces sommes n'ont pas abouti,
- DECIDE d'allouer en non-valeur la dette ci-dessus définie,
- PRECISE que les crédits sont prévus au Budget Primitif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 25 juin 2009 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/07/2009
- Publication ou affichage le 01/07/2009
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2009 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.